

**COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 17 septembre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 8 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

Considérant que la situation sanitaire actuelle ne permet pas de tenir le conseil municipal dans la salle du conseil municipal de la mairie, le conseil municipal est délocalisé à la salle de l'ESCALE à Normanville afin de respecter les recommandations du ministère des solidarités de la santé et, plus particulièrement, le respect de la distance de sécurité, cette délocalisation ayant fait l'objet d'une demande préalable auprès de la Préfecture de l'Eure et ayant été acceptée par celle-ci.

**ETAIENT PRESENTS**

Monsieur Philippe VIVIER  
Monsieur Arnaud MABIRE  
Monsieur Jean-Pierre COLLAS  
Madame Claudine COUV RAT  
Madame Anne HEURTAUX  
Madame Michèle LE ROUX  
Monsieur Jean-Luc DEPAUW  
Monsieur Dimitri DUREL  
Monsieur Ludovic FRIARD  
Monsieur Daniel GALLIE  
Madame Marie-Noëlle LE MEILLEUR  
Madame Aurélie MAUBOUSSIN  
Monsieur Jean-Pascal RUIZ  
Madame Nadège URBASKI

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE**

Madame Stéphanie LOURETTE

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents ou représentés : 14  
Nombre de membres votants : 14

---

La séance est ouverte à 20 h 30

**APPROBATION DES COMPTES RENDUS**

Les comptes rendus du 25 juin et 10 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

### Kiosque

Les travaux ne sont pas terminés. La reprise de la résine par l'Entreprise VALETTE est prévue à l'automne

### Assainissement collectif

• Le service « Etudes & travaux neufs Réseaux » d'Evreux Portes de Normandie nous informe de l'évolution du pré-recensement des nouveaux abonnés à l'assainissement collectif de Caër et Boulay Morin pour lesquels EPN a proposé une délégation de maîtrise d'ouvrage de leurs travaux de leurs raccordements privatifs, consécutivement à la pose des réseaux d'assainissement publics et leur branchements publics en 2019-2020, de manière à ce qu'ils bénéficient d'une aide financière de la part de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Sur un ensemble des quelques 182 abonnés interrogés :

- **Avis Favorables à délégation de MOA : 127 (70%)**
- **Avis Non Favorables : 19 (10%)**
- **Pas de réponse : 36 (20%)**

L'éligibilité de l'opération EPN à l'instruction de financement de l'Agence de l'Eau est conditionnée notamment à un taux d'avis favorables minimum de 80% ; en l'état l'enquête menée depuis mai 2020 conduit à un taux estimé à 70% (avis favorables formalisés par écrit par les abonnés) soit un taux inférieur à celui mentionné par l'AESN ; pour autant, avec l'AMO CAD'EN, l'EPN reprend contact avec l'AESN pour la prise en considération de cette opération malgré un taux d'adhésion (prévisionnel) en deçà du plancher fixé par le Programme d'aide de l'Agence.

Le conseil municipal décide de contacter les administrés qui n'ont pas rendu de réponse et ceux qui ont un avis défavorable, afin de les informer qu'il ne sera pas possible de revenir sur leur décision.

### • Parcelle rue du Panorama

Monsieur VIVIER informe l'assemblée d'une rencontre avec les propriétaires pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AC533 afin d'y d'installer un poste de refoulement. Monsieur DEGROOTE, géomètre expert sera mandaté par la commune pour la division de la parcelle.

### Domaine de la Combe

La commune prévoit la reprise des espaces communs du lotissement, sans la reprise des noues et des stations privées d'assainissement. Proposition en cours d'étude.

Préalablement à cette reprise, un état des lieux avec les services de l'EPN en charge des réseaux sera réalisé.

### SIEGE

Programmation 2021 – travaux souhaités par la commune de Normanville

- Réseaux électriques (éclairage public et génie civil des réseaux et de télécommunication)

Monsieur VIVIER présente la première estimation pour l'enfouissement des réseaux Tranche 4 – Continuité de la route de la vallée (du poste en face de la rue de l'église jusqu'à la mairie), Rue des Pâquerettes et Cotillet (Haute tension isolée).

Estimation globale à la charge de la commune : 183 833,43 € HT

<b>Distribution Publique</b>	
Montant total TTC 112000€ + 138 000€ (effacement de la Haute Tension isolée)	
Part communale à 30% HT 28000€ + HT 143000€ soit 171000€ de part communale <i>La TVA étant prise en charge par le S.I.E.G.E</i>	
<b>Eclairage Public</b>	
Montant total TTC 43000€	
Part communale à 20% HT 7166.67€ <i>La TVA étant prise en charge par le S.I.E.G.E</i>	
<b>Réseau Télécom</b>	
Montant total TTC 28000€	
Part communale à 30% HT + T.V.A. 11666.67€ <i>La TVA payée par la commune au S.I.E.G.E. non récupérable.</i>	
Observations	<i>L'effacement du réseau haute tension isolée sont pris financièrement en charge à 100% par la commune.</i>

Vu le coût élevé à la charge de la commune, du fait de la totalité de l'enfouissement de la ligne Haute tension isolée traversant le lotissement Paquerettes-Cotillet, Monsieur le Maire a rencontré le SIEGE pour une nouvelle estimation, avec une modification de l'enfouissement de cette ligne Haute Tension isolée : Estimation globale à la charge de la commune : 93 633,34 € HT

<b>Distribution Publique</b>	
Montant total TTC 112000€ +39000€ (effacement Haute Tension isolée)	
Part communale à 30% HT 28000€ + HT à 46 800 TTC soit 74 800€ de part communale <i>La TVA étant prise en charge par le S.I.E.G.E</i>	
<b>Eclairage Public</b>	
Montant total TTC 43000€	
Part communale à 20% HT 7166.67€ <i>La TVA étant prise en charge par le S.I.E.G.E</i>	
<b>Réseau Télécom</b>	
Montant total TTC 28000€	
Part communale à 30% HT + T.V.A. 11666.67€ <i>La TVA payée par la commune au S.I.E.G.E. non récupérable.</i>	
Observations	<i>L'effacement du réseau haute tension isolée est pris financièrement en charge à 100% par la commune. Ce projet prend en compte l'effacement partiel 1 en référence au typon associé.</i>

Les membres du conseil municipal approuvent l'inscription de cette nouvelle tranche de travaux T 4, ainsi modifiée, pour les travaux 2021.

- Opérations d'éclairage public isolé  
Eclairage public LED - Rue de l'Eglise et rue des Acacias

- *Demande d'extension réseau gaz existant*  
Rue du Robichon (De l'école à la mairie)

## Evreux Portes de Normandie – Programme voirie 2021

La commune de Normanville réitère sa demande de 2020

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - Domaine de la Pommeraie :               | Reprise complète de la chaussée, |
| - Lotissements Fiches Maubert/Reinettes : | Travaux chaussée et trottoirs,   |
| - Domaine du Château :                    | Gravillonnage de chaussée,       |
| - Domaine des Pêcheurs :                  | Gravillonnage de chaussée,       |
| - Domaine de la Vallée :                  | Gravillonnage de chaussée,       |

### DELIBERATIONS

#### ► **DB2020.036 - Vidéo protection 2**

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable, à l'unanimité, aux devis :

- DIGITAL EQUIPEMENT 11 septembre 2020.
  - Montant HT : 14 946,00 €uros
  - Montant TTC : 17 935,20 €uros
- Sollicitent une subvention auprès :
  - D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours
  - Préfecture de l'Eure au titre des Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2021

#### ► **DB2020.037 - Rénovation WC étage mairie**

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable, à l'unanimité, aux devis :

- BIS RENOVATION du 19 mars 2020.
  - Montant HT : 5 647,41 €uros
  - Montant TTC : 6 776,89€uros
- BIS RENOVATION du 8 juin 2020
  - Montant HT : 453,82 €uros
  - Montant TTC : 544,58 €uros

Montant total de l'investissement :

- Montant HT : 6 101,23 €uros
- Montant TTC : 7 321,47 €uros

- Sollicitent une subvention auprès d'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

#### ► **DB2020.038 - Réfection vestiaires visiteurs football**

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable, à l'unanimité, au devis :

- Maison LE BRECH – Devis 3532 du 24 février 2020
  - Montant HT : 20 738,76 €uros
  - Montant TTC : 24 886,51€uros
- Sollicitent une subvention auprès d'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

---

► **DB2020.042 - Remboursement arrhes location salle des fêtes**

Monsieur GALLIE se retire de l'assemblée.

Suite au confinement lié au COVID19 et aux restrictions sanitaires actuelles, Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable, à l'unanimité, au remboursement des arrhes perçus pour les annulations de locations de la salle des fêtes de Normanville.

● Madame PRUVOST Delphine – 1, ruelle du moulin 27930 Normanville  
Location du 12 et 13 septembre 2020  
Arrhes : 215 Euros

● Monsieur GALLIE Daniel – 3, allée de la poterne 27930 Normanville  
Location du 19 septembre 2020  
Arrhes : 107,50 Euros

● Madame FISCHER Estelle – 8, Domaine des Pêcheurs 27930 Normanville  
Location du 26 et 27 septembre 2020  
Arrhes : 215 Euros

---

► **DB2020.043 - Participation communale Transurbain Ligne T5 - 2020/2021**

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable, à l'unanimité, à la participation à l'abonnement du Transurbain pour la ligne T5 pour les administrés de la commune à hauteur de 50 % pour l'année scolaire 2020/2021.

Il convient de préciser, que cette participation est valable pour des abonnements annuels uniquement.

Le bénéficiaire ne devra pas cumuler d'autres participations (notamment employeur).

Le bénéficiaire devra remplir un formulaire de remboursement, fournir un justificatif de domicile et la facture annuelle.

---

► **DB2020.044 - Augmentation horaire de Madame PAULARD Hélène.**

Suite à la démission de Valérie LIDOR à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, Madame Hélène PAULARD accepte d'effectuer les 14 heures de travail hebdomadaire du groupe scolaire.

Actuellement, Hélène PAULARD effectue 21 h hebdomadaires.

Vu la demande de passage à la prochaine séance du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Eure

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, d'augmenter les heures de Madame PAULARD Hélène, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

35 h hebdomadaires soit 151,67 heures mensuelles.

---

► **DB2020.045 – Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN**

Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN

Autorisation de signature la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN

La loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 et la loi portant Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 ont renforcé les obligations en matière d'attributions des logements sociaux afin de déconcentrer les précarités et de favoriser l'accès de tous à l'ensemble du territoire. Elles confient aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dotés d'un Programme Local de l'Habitat et d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, un rôle de pilotage dans l'élaboration d'une politique de peuplement à l'échelle intercommunale.

L'élaboration du document Cadre d'orientations de la Conférence Intercommunale du Logement et de la Convention Intercommunale d'attribution d'EPN ont été définies dans un cadre concerté avec l'ensemble des acteurs associés à savoir, les communes, les services de l'Etat, le Conseil Départemental de l'Eure, les bailleurs sociaux, Action logement et les associations.

Les orientations cadres de la CIL ont été adoptées le 17 juillet 2018, pour une durée de six ans.

Ces orientations, au nombre de six, sont les suivantes :

Orientation n°1 : mobiliser les attributions de logements locatifs publics au service d'un rééquilibrage de l'occupation et d'une amélioration de la mixité (sociale, générationnelle...)

Orientation n°2 : améliorer la réponse aux demandes de mutation pour fidéliser dans le parc social des ménages porteurs de mixité, autant que pour répondre à des situations de « nécessité » et, plus globalement, aux profils qui sont aujourd'hui moins bien satisfaits

Orientation n°3 : favoriser un élargissement « du spectre de la demande », faire venir dans le parc locatif public de nouveaux profils de clientèles, en s'appuyant sur les différents contingents, notamment sur le contingent Action Logement et le contingent 5% fonctionnaires

Orientation n°4 : améliorer l'attractivité des logements locatifs sociaux et leur adéquation aux besoins et capacités financières des ménages, en particulier dans les quartiers prioritaires

Orientation n°5 : pour améliorer la mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, favoriser la diversification des produits habitat (accession, diversification des produits au sein du parc locatif social...)

Orientation n°6 : mettre en place un dispositif de gouvernance et des outils adaptés

A l'issue de cette première phase, EPN, les communes disposant de logement social et les acteurs du territoire, dont les bailleurs, ont poursuivi leur travail commun, afin de décliner les orientations en engagements et actions opérationnelles au sein de la Convention Intercommunale d'Attribution.

Cette convention formalise la stratégie collective de rééquilibrage social à l'échelle du territoire. Elle définit les conditions de réussite nécessaires au développement d'une politique territoriale équilibrée en matière de logement et d'hébergement et vise à garantir l'égal accès de tous à l'ensemble du parc social du territoire d'EPN.

Ce travail de co-construction se concrétise par la formalisation de huit actions :

Action n°1 : contribuer collectivement à l'atteinte du taux de 25% d'attributions suivies d'un bail signé, hors Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), pour des demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile ou des ménages concernés par des démolitions dans le cadre des projets de renouvellement urbain

Action n°2 : se donner les moyens de maintenir le taux d'attributions constaté ces dernières années en QPV pour les demandeurs des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quartiles ; approfondir l'analyse qualitative des profils de ménages bénéficiant d'une attribution en QPV

Action n°3 : mettre en œuvre collectivement l'objectif d'attribution pour les publics prioritaires

Action n°4 : au travers des processus de relogement (ANRU et droit commun), favoriser des parcours résidentiels positifs et « ouvrir » le champ des possibles pour les ménages concernés

Action n°5 : trouver des solutions collectives pour les demandes de mutation bloquées

Action n°6 : attirer de nouvelles clientèles cibles dans le parc locatif social pour améliorer la mixité et diversifier le profil des entrants

Action n°7 : améliorer et fluidifier les processus d'attribution



Action n°8 : poursuivre les actions engagées pour adapter l'offre et améliorer l'attractivité du parc existant et leur environnement

Les orientations et actions développées dans le cadre des travaux de la CIL ont été définies parallèlement aux orientations et programme d'actions du volet habitat du PLUI-HD. A ce titre, elles constituent le volet peuplement du document de planification et seront mises en œuvre dans le cadre des actions du Programme d'Orientations et d'Actions habitat du PLUI-HD.

La convention est conclue entre le représentant de l'Etat dans le Département, le Président d'EPN, les communes réservataires de logements sociaux, les bailleurs sociaux disposant de patrimoine sur le territoire Intercommunal, le Conseil Départemental et Action Logement.

Conformément à la loi, la Convention porte sur une durée de 6 ans. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi par la CIL au moyen de bilans annuels qualitatifs et quantitatifs. Elle pourra faire l'objet d'avenants.

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion sociale et notamment son article 8

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové- article 97

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 dite loi Egalité et Citoyenneté

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5216-5, I, 3°

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L441-1-5 et L441-1-6

Vu la délibération n°38 du Conseil Communautaire du 24 juin 2015, adoptant le Contrat de ville 2015-2020, ainsi que les Conventions, annexes et avenants éventuels, qui doit intégrer une Convention intercommunale, et le Protocole de Préfiguration PNRU de Nétreville

Vu la délibération n°41 du Conseil communautaire du 24 juin 2015 relative à la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement

Vu la délibération n°9 du Conseil communautaire du 19 septembre 2018, approuvant le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Vu la délibération n°38 du Conseil communautaire d'EPN du 17 décembre 2019, approuvant la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026

Considérant l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement réunie le 22 novembre 2019

Considérant l'avis favorable des membres du Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVENT la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN, annexée à la présente délibération,
- AUTORISENT le Maire à SIGNER la Convention Intercommunale d'Attribution.

---

#### ► DB2020.046 - Commission de contrôle des listes électorales

La loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales prévoit, outre la création d'un répertoire électoral unique géré par l'INSEE, une évolution des modalités de révision des listes électorales. Pour mémoire, le dispositif en vigueur jusqu'à présent implique que les listes d'électeurs sont établies par la commission de révision des listes électorales propre à chaque bureau de vote.

L'article L. 18 du code électoral, tel qu'il sera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, supprime cette commission. Désormais, le maire décide seul d'inscrire ou de radier un électeur, sous contrôle du juge administratif lorsqu'il est saisi par un citoyen. Cependant, la saisine du juge est obligatoirement précédée d'un recours administratif formulé auprès d'une commission de contrôle communale.

Monsieur le Maire présente la liste des noms des personnes susceptibles de composer la commission de contrôle.

Conseiller municipal Titulaire : Claudine COUVRAT  
Conseiller municipal Suppléant : Aurélie MAUBOUSSIN

Délégué du Préfet Titulaire : Alain SIMARD  
Délégué du Préfet Suppléant : François BELUIN

Délégué du Tribunal Titulaire : Simone VINCENT  
Délégué du Tribunal Suppléant : Marie-Thérèse LOURDEL

► **DB2020.047 – DM1 Caméra thermique et bornes gel hydro alcoolique**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : CAMERA THERMIQUE & BORNE GEL	1 752.00 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>1 752.00 €</b>	
D 2158 : CAMERA THERMIQUE ET BORNE GEL		1 752.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 752.00 €</b>

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, cette décision budgétaire modificative.

► **DB2020.048 – Portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,  
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,  
Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

► Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé

► Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de [nom de la collectivité].

► Vu la demande d'avis au Comité technique en date du 13 octobre 2020,

► Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

**Article 1 :**

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

► Les bénéficiaires de la prime : Fonctionnaires titulaires et stagiaires, contractuels de droit public et éventuellement de droit privé,

► Modalité de versement : Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 500 euros par agent au prorata du temps de travail,

► Elle sera versée en 1 fois, sur la paie d'octobre 2020.



► Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

**Article 2 :**

D'autoriser le Maire/Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

**Article 3 :**

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

---

► **DB2020.049 - Contrat d'Apprentissage**

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable pour la mise en place d'un contrat d'apprentissage à compter du 21 septembre 2020.

Intervenants :

CFA - HORTI-POLE Evreux – Centre de Formation Apprentissage Formation Continue 6 – rue Georges Politzer BP 3523 27035 Evreux

Apprenti :

Monsieur Valentin CHAPLAIN née le 27 novembre 2003 sise : 11, rue Salonique 27000 EVREUX

Diplôme préparé

CAPA Jardinier paysagiste

Date du contrat

Du 21 septembre 2020 au 31 août 2022

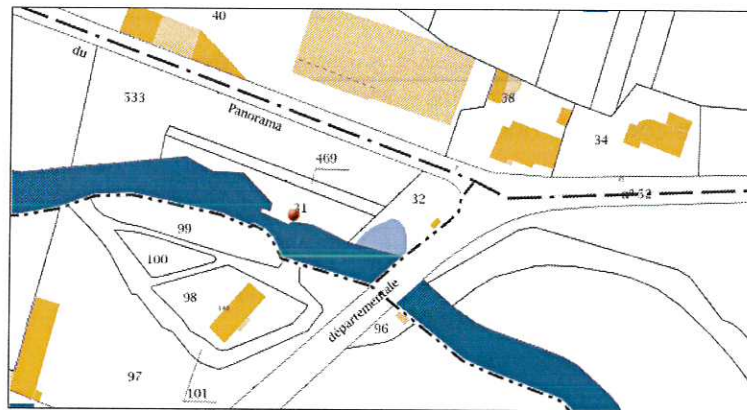
Déroulement de la formation

Formation : 2 ans

Les membres du Conseil Municipal donnent pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce contrat.

---

► **DB2020.050 - Acquisition parcelles section AC 31 & AC469 – Le Bout à Vent » – Monsieur et Madame NEDJARD**



**Les propriétaires :**

Monsieur NEDJAR Thierry et Madame GAD Nathalie son épouse demeurant ensemble à Bordeaux (33000) 64 rue de la Benatte acceptent la ventes des parcelles AC31 & AC469 au prix de 3 000 euros (Trois mille euros)

**Les parcelles :**

AC 31 – « Le Bout à vent » - 00 ha 03a 00ca  
AC469 – Le Bout à Vent » - 00 ha 01 a 38 ca

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Acceptent l'achat des parcelles AC31 & AC469 au prix de 3 000 euros (Trois mille euros)

Donnent pouvoir à Messieurs Philippe VIVIER et Arnaud MABIRE pour signer tout document relatif à cette acquisition.

Un acte administratif sera établi par la Commune de Normanville et le montant de la transaction (3 000 euros) sera versé sur le compte bancaire de Monsieur et Madame NEDJAR.

---

## DB2020.051 – Désignation des élus aux commissions d'Evreux Portes de Normandie

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

1 <sup>ère</sup> Commission	Attractivité économique – Tourisme – Enseignement supérieur et Recherche – Développement usages numériques – Aménagement du territoire – Climat – Energie – Mobilités durable	Madame Michèle LE ROUX
2 <sup>ème</sup> Commission	Eau et assainissement – Grand Cycles de l'Eau – Biodiversité - BAC	Monsieur Philippe VIVIER
3 <sup>ème</sup> Commission	Equilibre territorial et social de l'Habitat – Politique de la Ville – CISPDP – Cohésion sociale & Insertion – Emploi – Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale	Madame Claudine COUVRAT
4 <sup>ème</sup> Commission	Voirie – Gestion des déchets - Propreté	Monsieur Jean-Pascal RUIZ
5 <sup>ème</sup> Commission	Finances – Grands équipements	Monsieur Philippe VIVIER

## COMPTES RENDUS

### Commissions EPN

#### Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

#### Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

#### Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPDP - Cohésion sociale – Emploi – Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

#### Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

#### Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

- ▶ SICOSSE - Election du bureau – Ludovic FRIARD a assisté à l'assemblée générale u 28 juillet 2020. Monsieur Roger WALLART est élu Président du SICOSSE. Monsieur FRIARD titulaire sur la commission d'appel d'offres sera a priori invité aux réunions de bureau,
- ▶ EPN - Avancement déploiement de la fibre,
- ▶ EPN Conseil installation 15 juillet 2020,
- ▶ EPN - Compte rendu Conseil du 27 juillet 2020,
- ▶ EPN Atelier étude habitat privé,
- ▶ EPN Compte rendu Bureau du 23 juin 2020,
- ▶ SIEGE Comptes rendus du 10 et 18 juillet 2020.

## COURRIER DU MAIRE

- ▶ DEPARTEMENT EURE - Report expérimentation ENT (Espace Numérique de Travail) à destination des écoles primaires de l'Eure,
- ▶ BATTLE Projet santé et Fitness à Evreux,
- ▶ Ruelle du Moulin : Barrière illégale. Monsieur le Maire va contacter par courrier tous les riverains de la ruelle afin que le chemin soit libre d'accès,
- ▶ BLOT - Vitesse excessive rue de l'Iton – Des contrôles de vitesse vont être demandé à la gendarmerie,
- ▶ Fermetures des services des Finances Publiques dans le Département,
- ▶ PREFECTURE - Nomination de la nouvelle sous-préfète de Bernay – Madame Corinne BLANCHOT-PROSPER,
- ▶ EVREUX Guy LEFRAND - Information Cuisine Centrale – Pas de suite
- ▶ CDG27 - Contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour les collectivités – Révision des conditions tarifaire,
- ▶ Préfet de l'Eure aux maires – DECI (Défense extérieure contre l'incendie. Plaquette d'information,

## QUESTION ET SUJETS DIVERS

- ▶ Mise en place d'un panneau indiquant la priorité à droite de la rue de l'abreuvoir en venant de la vallée Soulier (Aviron),
- ▶ Nuit des étoiles 2020 – 180 personnes sont <sup>venues</sup> venus. 8 télescopes ont été disséminés sur l'arborétum ce qui a favorisé la distanciation nécessaire. Le club Polaris de Saint-André de l'Eure a rejoint le Club Cassiopée, *avant d'être rejoint par un autre club nommé le club de l'Est.*
- ▶ Mémoire de guerre – Monsieur FRIARD évoque la possibilité d'organiser des conférences, exposition, atelier école, article dans l'Echo, des témoignages... Le sujet sera abordé à la prochaine commission animation/communication du 12 octobre 2020,  
Compte rendu du 21 juillet 2020.pdf
- ▶ Fichier personnes vulnérables – Sujet à l'ordre du jour de la prochaine commission sociale du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- ▶ M. RAHMANI – Présentation d'un projet.
- ▶ Bibliothèque - Film documentaire le 13 novembre 2020 - Je ne veux pas être paysant.pdf
- ▶ SCP ARRIBA - Cour d'appel Construction illégale – En attente du ~~compte rendu~~ <sup>compte rendu</sup> de la Cour d'Appel.

▶ Mobil'été



**Mobil'été**  
**Centre Social Intercommunal**  
**du Cap Nord-Est**

Animations pour toute la famille !

**Nous serons les**  
**jeudi 9 et jeudi 16 juillet**  
**à Normanville**  
**de 14h30 à 17h**  
**à l'Arboretum**

**Au programme :**  
 - Jeux et jeux sportifs  
 - Activités manuelles  
 - Coin détente  
 - Animations pour les jeunes (graff)  
 - Initiation astronomie  
 - Atelier épouvantail  
 - Kamishibai de 15h à 17h

**Normanville**

**Centre Social Intercommunal du Cap Nord-Est**  
 Maison des Solidaires à Gravigny  
 02.32.60.55.56 / Facebook : PST CAP NORD EST

### Compte-rendu de Monsieur Ludovic FRIARD

- Les activités complémentaires entre le SIVU, le club de judo EJA et les élus de Normanville ont permis de satisfaire un large public, des enfants de maternelles aux adolescents.
- Ces actions ont réuni une population de jeunes et de familles importante malgré la mise en place tardive (report élections...) (environ 50 jeunes et 30 adultes sur chaque demi-journées)
- L'arboretum de Normanville est idéal pour le développement de nombreuses activités, cadre, Kiosque, lieu espacé et ombragé, appui technique sur l'Escale.

**Prochain Conseil Municipal le 22 octobre 2020**  
**ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :**